

ORIGINAL

**YONNE ACTIVE CREATION**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Les Plaines de l'Yonne  
89000 AUXERRE

Assemblée Générale du 30 juin 2014

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

## YONNE ACTIVE CREATION

Exercice clos le 31 décembre 2013

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « YONNE ACTIVE CREATION », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sens, le 13 juin 2014

SARL BDO IDF  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Versailles*  
*Représentée par Dominique PAQUIS*



# BILAN - ACTIF

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

ACTIF	Exercice du 01/01/13 au 31/12/13			01/01/12 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/12
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	9 166	8 120	1 046	2 527
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	28 606	19 272	9 334	11 539
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 179 021	301 178	2 877 843	2 381 098
Autres immobilisations financières	330 438	4 682	325 756	449 699
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 547 231</b>	<b>333 251</b>	<b>3 213 980</b>	<b>2 844 864</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Autres	245 152		245 152	233 164
Valeurs mobilières de placement	692 199		692 199	876 756
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	311 412		311 412	260 455
Charges constatées d'avance (3)	9 795		9 795	8 609
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 258 558</b>		<b>1 258 558</b>	<b>1 378 984</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>4 805 789</b>	<b>333 251</b>	<b>4 472 538</b>	<b>4 223 848</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

*certifié régulier et sincère*

# BILAN - PASSIF

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

	Du 01/01/13 au 31/12/13	Du 01/01/12 au 31/12/12
<b>PASSIF</b>		
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	578 640	529 845
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	38 112	38 112
Report à nouveau	275 992	222 101
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-20 115	-38 051
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	3 345 740	3 382 530
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 134 537</b>
Comptes de liaison		
	<b>TOTAL (II)</b>	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
	<b>TOTAL (IV)</b>	
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 696	108
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 389	7 008
Dettes fiscales et sociales	54 080	58 418
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	166 500	
Autres dettes	269	269
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 234	23 507
	<b>TOTAL (V)</b>	<b>89 311</b>
		<b>(VI)</b>
Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>4 223 848</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

254 169  
5 567

*Certifié régulier et sincère*

# COMPTE DE RÉSULTAT

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

		Du 01/01/13 au 31/12/13	Du 01/01/12 au 31/12/12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	132 536	107 817
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	193 825	224 300
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	637	953
	Cotisations	20 889	17 663
	Autres produits	50	19
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>347 937</b>	<b>350 751</b>
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achat de marchandises	
Variation des stocks de marchandises			
Achats stockés d'approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements			
Autres charges externes		87 775	98 338
Impôts, taxes et versements assimilés		11 047	9 501
Rémunérations du personnel		149 388	149 912
Charges sociales		70 690	70 743
Dotations aux amortissements et dépréciations		3 686	4 831
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Subventions accordées par l'association			
Autres charges		2	2
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>322 587</b>	<b>333 328</b>	
	Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée	(III)	
	Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	27	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	7 506	35 592
	Reprises sur provisions et transferts de charges	65 066	96 259
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>72 600</b>	<b>131 851</b>	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	102 809	88 377
	Intérêts et charges assimilées	27 849	100 799
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>130 658</b>	<b>189 176</b>	
	<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-58 058</b>	<b>-57 325</b>

*certifié régulier et sincère*

# COMPTE DE RÉSULTAT

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

		Du 01/01/13 au 31/12/13	Du 01/01/12 au 31/12/12
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 807
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 783	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>13 783</b>	<b>2 807</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	500	632
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>524</b>	<b>632</b>
	<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>13 259</b>	<b>2 175</b>
	Participation des salariés aux résultats (V)		
	Impôt sur les bénéfices (VI)	666	325
<b>+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>			
ENGAGEMENTS	Sur apports		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels		
	Sur legs et donations		
<b>- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>			
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>434 320</b>	<b>485 409</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>454 435</b>	<b>523 460</b>
	<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-20 115</b>	<b>-38 051</b>

## ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS	Bénévolat	25 164	26 500
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>25 164</b>	<b>26 500</b>
CHARGES	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole	25 164	26 500
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>25 164</b>	<b>26 500</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>-20 115</b>	<b>-38 051</b>

*certifié régulier et sincère*

# ANNEXE

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

## 1- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les suppléments de subventions (relevant initialement de l'exploitation) perçus sur l'exercice 2013 mais se rattachant aux exercices antérieurs ont été comptabilisés en résultat exceptionnel pour la somme de 13 583.38 €.

Les pertes sur créances de l'exercice 2013 ont été comptabilisées en compte :

- 668200 pour les pertes sur créances de 2013 pour un montant de 27 805.82 €, conformément à la décision du conseil d'administration.

Les plus-values latentes sur les OPCVM s'élèvent à 4 974.87 € au 31/12/2013.

## 2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'Association YONNE ACTIVE CREATION est membre de France Initiative qui a défini des normes comptables propres. Ces normes sont conformes aux règlements CRC n° 99-03 relatif au Plan Comptable Général et CRC n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Elles ont pour objet d'apporter une meilleure information financière compte tenu des spécificités de gestion des plateformes France Initiative. Elles sont appliquées depuis l'exercice ouvert au 1/1/2011.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultat du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, ainsi qu'au référentiel de normes France Initiative.

### ACTIF DU BILAN

#### 2-1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

En vertu des nouvelles règles comptables, à partir du 01/01/2005, les immobilisations corporelles, lorsqu'elles le peuvent, doivent être ventilées par composants.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une éventuelle valeur résiduelle.

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire au rythme d'utilisation de l'immobilisation ou des avantages économiques futurs attendus.



# ANNEXE

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

- Logiciel informatiques.....	3 ans
- Installations et aménagements divers.....	5 ans
- Matériel de bureau et informatique.....	3 ans et 5 ans
- Mobilier de bureau.....	8 ans et 10 ans
(sauf décomposition possible par composants)	

## 3 – Prêts d'honneur

### 3-1 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de prêts d'honneur accordés par l'association aux tiers bénéficiaires.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement des prêts d'honneur, sur la base du solde de prêt net de couverture par garantie, selon la méthode suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde.
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde.
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde.
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde.

Les principes de dépréciation décrits ci-dessus peuvent faire l'objet d'une modulation au cas par cas, afin de tenir compte du contexte spécifique des dossiers concernés.

Les pertes définitives sur les prêts d'honneur sont comptabilisées après leur validation définitive par le bureau de l'association ou le conseil d'administration.

Les états de suivi des prêts de l'association ne permettent pas à ce jour de donner l'exigibilité globale à plus ou moins d'un an.

### 3-2 Provision pour dépréciation des prêts

	Provision au 01/01/12	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/12
Prêts RMI	1 350	1 417		2 767
Demandeurs emploi	117 615	18 341	29 670	106 286
Salariés	114 721	54 251	32 896	136 076
Transition	11 781	28 800	2 500	38 081
EDEN	4 682			4 682
Entrepreneur en Afrique	17 969			17 969
	<b>268 118</b>	<b>102 809</b>	<b>65 066</b>	<b>305 861</b>

# ANNEXE

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

## **3.3 - Fonds territorial de garanties**

Il a été mis en place dans le cadre d'une convention portant création d'un fonds de garantie entre :

- le Conseil Général de l'Yonne
- l'Association Yonne Active Création (Fonds territorial de développement)
- l'Association France Active
- la SA France Active Garantie

France Active et Yonne Active Création ont été chargées de co-doter le fonds territorial de garantie pour le département de l'Yonne, Yonne Active Création en assurant l'animation.

France Active Garantie a accepté d'assurer la gestion administrative et financière du fonds ainsi créé.

Le compte "Fonds territorial de garanties" est mouvementé dans les conditions suivantes :

### ***1<sup>er</sup> cas : Dotation du fonds***

Les dotations initiales correspondant à l'abondement France Active et aux dotations relais effectuées par Yonne Active Création ont été inscrites au débit ; les apports correspondant sont bloqués dans les comptes de France Active Garantie.

La capacité de garantie du fonds territorial est égale à quatre fois les sommes disponibles (dotations versées au fonds de garantie diminuées du montant des sinistres et défaillances) moins les en-cours relatifs aux engagements souscrits.

Des dotations en compensation pourront être demandées par France Active Garantie afin que la dotation nette après sinistres reste toujours égale à la dotation initiale.

A défaut de versement des dotations en compensation sollicitées, la capacité de garantie sera automatiquement réduite à :

- une fois et demie les sommes disponibles à l'expiration d'un délai de six mois,
- une fois les sommes disponibles à l'expiration d'un délai de neuf mois.

La capacité initiale de garantie étant toutefois reconstituée au versement de la dotation en compensation.

### ***2<sup>ème</sup> cas : Garantie accordée à un prêteur en faveur d'une entreprise***

La garantie est délivrée par France Active Garantie dans la limite de la capacité d'engagement décrite ci avant.

Pour une même entreprise, la garantie n'excédera pas 50% du montant du prêt ou 65% pour les entreprises en création ayant moins de 3 ans d'existence. Le montant maximal pouvant être accordé ne pourra pas dépasser un plafond de 45 000 € pour une entreprise.

Aucun mouvement n'est constaté dans les comptes de Yonne Active Création ; la capacité d'engagement du fonds est diminuée du montant des en-cours et les sommes correspondantes sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

### ***3<sup>ème</sup> cas : Défaillance d'une entreprise bénéficiaire de la garantie***

Yonne Active Création tire les conséquences des informations transmises par France Active Garantie.

# ANNEXE

*14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION*

**Du 01/01/2013 au 31/12/2013**

France Active Garantie procède, directement auprès de l'établissement prêteur, au remboursement de la quotité de garantie sur l'encours de capital restant dû lors de la défaillance, après constat d'échec des diligences de recouvrement.

France Active Garantie appelle chaque fin d'année, au titre des sinistres de l'année, une dotation en compensation destinée à rétablir la dotation nette à son montant d'origine.

Le montant des sinistres et défaillances est comptabilisé chez Yonne Active Création au crédit du compte "Fonds territorial de garantie" (c'est à dire en diminution du fonds) :

- A titre provisoire à hauteur des risques relevés faisant l'objet d'une simple provision,
- A titre définitif à hauteur des montants constituant des pertes effectives.

En contrepartie de cette inscription, le fonds d'aides au passif est réduit à due concurrence par une imputation au débit du compte.

Dans ces conditions, le solde du compte "Fonds territorial de garantie" correspond au total des sommes disponibles.

Par ailleurs, un fonds de "mutualisation" a été créé entre les différents fonds de garanties abondés par France Active, à hauteur de la quote-part de France Active dans chacun des fonds particuliers.

Les décaissements que France Active Garantie est amenée à opérer en raison des sinistres s'imputent donc :

- en premier lieu sur les dotations initiales des fonds particuliers,
- pour le surplus éventuel sur le fonds de "mutualisation", au prorata de la quote-part de chaque fonds particulier,
- en dernier lieu sur les fonds propres de France Active Garantie pour l'insuffisance constatée.

#### **4<sup>ème</sup> cas : Rémunération du fonds de garantie**

La rémunération due au titre des sommes bloquées chez France Active Garantie est capitalisée annuellement le 31 décembre ; elle est considérée comme une dotation complémentaire diminuant d'autant le montant de l'éventuelle dotation en compensation au titre des sinistres de l'année écoulée (pas de rémunération au 31/12/2013).

# ANNEXE

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

## PASSIF DU BILAN

### 2-3.1 Fonds Associatif

Au passif, ce poste inclut les fonds reçus par l'association dans le cadre de la réalisation de son projet.

Afin de suivre le règlement du Comité de la réglementation comptable applicable au 1/1/2000 (Arr. 8 avril 1999, JO 4 mai), les fonds sont distingués suivant s'ils sont :

- sans droit de reprise.
- avec droit de reprise.

Ensuite, ils sont répartis suivant la nature des actions au titre desquelles les versements sont effectués par l'association :

- Fonds d'aides en garantie,
- Prêts d'honneur allocataires RMI.
- Prêts d'honneur demandeurs d'emploi.
- Prêts d'honneur tout public.
- Avance EDEN
- Prêt d'honneur à destination des chefs d'entreprises en difficultés.
- Prêts entrepreneurs en Afrique.

Les sinistres constatés par Yonne Active Création sont imputés directement sur les fonds d'aides dans les conditions décrites au paragraphe 3.3.

### 2-3.2 Tableau de variation des Fonds Associatifs

Nature des fonds	Début d'exercice	Apports	Reprises/ Provisions/ Sinistres	Fin d'exercice
Fonds sans droit de reprise	529 845	48 795		578 640
Fonds avec droit de reprise	3 382 530	128 102	164 892	3 345 740
Réserves	38 112	0	0	38 112
Report à nouveau	222 101	58 931	5 040	275 992

# ANNEXE

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

## 2-3.3 Dépréciation des fonds

Nature des prêts	Début d'exercice	Affectation du résultat 2012		Fin d'exercice
		Dotations	Reprises	
<i>a/ - Provision</i>				
Prêts RMI	12 260		10 910	1 350
Prêts Demandeurs d'emploi	140 436		22 821	117 615
Prêts Salariés	103 427	11 293		114 720
Avance EDEN	4 682			4 682
Prêts Transitions	15 194		3 413	11 781
Prêts Entrepreneurs en Afrique		17 969		17 969
<i>b/ - Sinistres</i>				
Demandeurs d'emploi	136 708	72 441		209 149
Transitions		9 646		9 646
Salariés	49 359	6 827		56 186
RMI	51 977	10 910		62 887

Nature des prêts	Début d'exercice	Dotations	Reprises virement Cpte à cpte	Fin d'exercice
<i>a/ - Provision</i>				
Risque aide en garantie	181 677	15 801		197 478
<i>b/ - Sinistres</i>				
Sinistre aide en garantie	46 221	20 005	11 329	54 897

## 3- NOTES SUR LE BILAN

### Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Immobilisations Brutes :

Comptes	Début d'exercice	Entrées	Sorties	Fin d'exercice
205000 Logiciels	10 083		917	9 166
218100 Aménag. divers	12 369			12 369
218300 Mat. Bureau et informatiques	24 232		18 869	5 363
218400 Mobiliers	15 427		4 554	10 873
<b>Total</b>	<b>62 111</b>		<b>24 340</b>	<b>37 771</b>

# ANNEXE

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

<u>Amortissements</u>	<u>dotation de l'exercice</u>	<u>reprise de l'exercice</u>
- sur immobilisations corporelles	3 686.12	

## Note 2 : Immobilisations financières

Le Fonds territorial de garanties se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2013 :

- Abondement France Active	48 783,69
- CDC	130 000,00
- Dotation relais	345 506,23
- Intérêts capitalisés	14 146,91
- Commissions déduites	- 23 458,93
- Sinistres	- 89 727,88
- Remboursement Sofaris	34 831,87
- Dossier litige	- 197 478,32
	<hr/>
Sommes disponibles après déduction des sinistres et alertes	262 603,57

## Note 3 : Autres informations sur les éléments de l'actif

### Créances

Les autres créances d'un montant global de 245 K€ (fonds et subventions à recevoir) sont toutes à moins d'un an d'échéance.

# ANNEXE

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

## 4 - RESULTAT

a) Des comptes de résultats distincts entre le fonctionnement et la gestion du fonds de prêt sont présentés en annexe. Ainsi, le résultat de l'exercice se compose de la manière suivante :

	Déficit	Excédent
RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE	- 20 115.41	
Dont part du résultat de fonctionnement		45 372.40
Dont part du résultat sur la gestion du fonds de prêt	- 65 487.81	

b) Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 466 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 54 € / heure (augmentation de 2% par an depuis 2009) donne un montant de 25 164 €. Cette valorisation est comptabilisé dans des comptes de classe 8.

c) Détermination du résultat sur le fonctionnement et la gestion des prêts

	Fonctionnement	Fonds de prêts
- Résultat global	-20 115.41	
- Produits financiers sur fonds net d'IS	- 5 536.78	+5 536.78
- Dépréciation sur prêts	+102 809.11	-102 809.11
- Reprises provisions s/prêts	- 65 066.44	65 066.44
- Pertes sur prêts	+27 805.82	-27 805.82
- Commissions Sofaris	+ 5 476.10	- 5 476.10
<b><u>RESULTAT</u></b>	<b>- 20 115.41</b>	<b>- 65 487.81</b>

# ANNEXE

14337 - Association YONNE ACTIVE CREATION

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

## 5- ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Les caractéristiques relatives aux engagements en garantie sont les suivantes au 31/12/2013 :

Sommes disponibles après déduction des sinistres et alertes	262 603.57
Coefficient multiplicateur	5
<hr/>	
Base de la capacité d'engagement	1 313 017.80
Déduction de l'encours relatif aux garanties	- 880 003.04
Déduction de l'encours en attente banque (montants figurant sur l'état établi par France Active)	
<hr/>	
Capacité d'engagement du fonds territorial	433 014.80

Au 31 décembre 2013 26 prêts d'honneurs octroyés n'étaient pas débloqués pour un montant total de 220 500 €.

L'engagement de retraite s'élève au 31/12/2012 à 4 596 €.

Le calcul résulte d'une évaluation avec un taux d'actualisation financière de 2.8% et selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite retenu est de 62 ans.
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.
- Taux de charges sociales 45%.
- Taux d'évolution salariale : 2.%.